

Fiche individuelle d'inscription 2024-2025

Nom et Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

EMAIL :

Etablissement scolaire : Profession :

J'autorise le V.B.C. à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles je suis présent(e) pour le site internet du Club et d'autres médias du Club. Oui Non

J'autorise le V.B.C. à utiliser les informations me concernant pour alimenter le site internet du Club (nom, prénom, classement...). Je sais que je dispose à tout moment d'un droit de modification, rectification ou suppression de ces données. Oui Non

Inscriptions aux tournois 2024-2025

Compétitions Oui Non | Interclubs Séniors Oui Non | Interclubs Vétérans Oui Non

Cotisations individuelles 2024-2025

	Sans maillot	Avec maillot
« Jeunes Séniors » 60 ans et +	80 €	108 €
Séniors (1990-2006) / Vétérans (1989 et avant)	100 €	128 €
Juniors (2007-2008)		
Cadets (2009-2010)	90 €	115 €
Minimes (2011-2012)		
Benjamins (2013-2014)		
Poussins (2015-2016)	75 €	100 €
Mini Bad (2017 et après)	70 €	95 €

Les dossiers d'inscriptions seront préférentiellement ramassés courant **septembre** pour tous les nouveaux adhérents et particulièrement pour les réinscriptions afin de renouveler les licences au plus vite pour les compétiteurs. Les dossiers d'inscriptions doivent comporter :

- La fiche individuelle d'inscription (partie gauche de ce document)
- Le règlement intérieur du Club signé
- Pour une première Licence : Le certificat médical de non-contre-indication complété et signé par votre médecin : [CertificatMedical.pdf](#)
- Pour un renouvellement de Licence : Le questionnaire de santé renseigné : [Questionnaire de Santé Adulte.pdf](#) ou [Questionnaire de Santé Mineur.pdf](#) (le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve que le licencié réponde négativement à toutes les questions du questionnaire de santé)
- La cotisation correspondante : par chèque à l'ordre du V.B.C.
(Les Tickets Loisirs de la CAF, Les Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV sont acceptés).

Pour tous renseignements :

Site Internet du Club : vimy-badminton-club.fr

Page Facebook : [Vimy Badminton Club](https://www.facebook.com/VimyBadmintonClub)

Ou contacter :

vimy.badminton.club@hotmail.fr

Benjamin FACHE - Tel : 06.74.20.57.43

David CLEMENT - Tel : 06.26.82.71.86

Horaires des séances : Salles du lycée Henri DARRAS de Liévin

Lundi	20h00 à 22h00 : Jeu libre pour tous
Mardi	20h00 à 22h00 Entrainement des non compétiteurs/loisirs/ados de 20h00 à 21h00 puis jeu libre Entrainement des compétiteurs de 20h00 à 21h15 puis jeu libre
Mercredi	14h00 à 15h30 : Encadrement des Mini Bad à la salle des fêtes de Vimy (Places limitées)
Vendredi	18h30 à 20h00 : Entrainement des enfants 20h00 à 22h00 : Jeu libre pour tous





REGLEMENT INTERIEUR V.B.C 2024/2025

Agrément
Jeunesse et sport
62SP1147

ARTICLE 1 : INSCRIPTION AU VBC

- 1.1. Tous les membres au Vimy Badminton Club (VBC) sont obligatoirement licenciés à la FFBaD.
- 1.2. Toute personne désirant s'inscrire au VBC doit obligatoirement fournir à un des responsables du club un dossier d'inscription complet (le formulaire d'adhésion à la FFBaD, la fiche individuelle d'inscription du VBC, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton complété et signé par votre médecin ou le questionnaire de santé renseigné pour un renouvellement de Licence (le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve que le licencié réponde négativement à toutes les questions du questionnaire de santé) et enfin la cotisation) :
 - AVANT la fin du mois de septembre 2024 pour les renouvellements de Licences
 - APRES 3 séances d'essais maximum pour les nouveaux joueurs
- 1.3. Tout règlement (cotisation, achat de matériel...) doit se faire par chèque bancaire à l'ordre du VBC. Les Tickets Loisirs de la CAF, les chèques vacances et coupons sports ANCV sont également acceptés.
- 1.4. L'inscription est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

ARTICLE 2 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

- 2.1. Tous les licenciés sont assurés par la FFBaD pour la pratique du Badminton pendant les créneaux réservés à cet effet à la Salle des sports du Lycée Henri DARRAS de Liévin.
- 2.2. Le club ne peut être tenu responsable des pertes ou vols dans la salle et les vestiaires.
- 2.3. Quel que soit leur âge, les licenciés qui se déplacent pour un tournoi auquel ils sont inscrits (ou pour une journée d'interclubs), ou qui se rendent à la salle pour un entraînement ou une compétition, engagent leur propre et entière responsabilité.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT ET PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB

- 3.1. Tous les licenciés (compétiteurs ou loisirs) doivent faire preuve de bonne conduite lors de leur présence à la salle et sur les compétitions extérieures pendant toute la saison tout en respectant les autres joueurs, dirigeants, bénévoles et entraîneurs. Les parents des jeunes enfants ne doivent pas considérer le club de badminton comme une garderie.
- 3.2. Tous les licenciés du club sont priés de respecter les équipements et installations de la salle et des vestiaires ainsi que les horaires et le règlement de la salle.
- 3.3. Tous les licenciés peuvent et sont invités à participer à l'installation et au rangement du matériel.
- 3.4. Tout licencié utilisant le matériel du club (raquettes, volants...) doit en prendre soin et le restituer au responsable en fin de séance.
- 3.5. Les licenciés devront s'équiper d'une paire de chaussures de sport propres et non marquantes et d'une tenue de sport adaptée à la pratique du sport en salle. (Il est fortement conseillé aux débutants de demander conseil aux dirigeants avant tout achat).
- 3.6. Les licenciés sont conviés à assister à l'Assemblée Générale qui a lieu chaque saison.
- 3.7. Les licenciés qui suivent les entraînements dirigés s'engagent à être ponctuels et en cas de retard à prévenir l'entraîneur. Pour cela, lors des entraînements, les licenciés devront préparer à l'avance les terrains et se changer afin de pouvoir commencer les entraînements dès le début de l'horaire prévu. Enfin, ceux-ci s'engagent à être concernés, assidus et faire preuve de respect envers l'entraîneur et son entraînement sur la durée entière du créneau dédié.

ARTICLE 4 : COMPETITIONS

- 4.1. Les déplacements pour les interclubs sont pris en charge par le club, à condition de remplir une note de frais et de la remettre dans un délai de 15 jours aux personnes chargées de la gestion de ces dépenses.
- 4.2. Un montant cumulé maximal de 70 € sur la saison et par joueur pourra être pris en charge par le club pour les inscriptions aux compétitions, à condition de remplir une note de frais et de la remettre dans un délai de 15 jours aux personnes chargées de la gestion de ces dépenses.
- 4.3. Pour les inscriptions hors région, les joueurs devront faire une demande préalable à l'inscription au Président.
- 4.4. Le club met à disposition des volants à plume pour les compétitions avec une remise de 8 € sur les tubes achetés par le club. Dans le cadre des interclubs, ceux-ci sont pris en charge par le club.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

- 5.1. Sauf avis contraire de l'adhérent (sur la fiche individuelle d'inscription du VBC), les photos et vidéos faites par le club peuvent être utilisées sur le site internet du club et d'autres médias.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

- 6.1. Un adhérent n'ayant pas respecté le règlement du club ou ayant fait preuve d'un comportement considéré comme contraire à l'éthique du club se verra sanctionné par le bureau directeur. Ladite sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Le présent règlement est remis à chacun des adhérents au moment de son inscription.
Ce règlement sera également affiché en permanence dans la Salle des sports Saint-Exupéry de Vimy et disponible sur le site internet du club : www.vimy-badminton-club.fr.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.
Le présent règlement s'applique à tous les membres du club sans exception.



GdB

Certificat médical de non contre-indication

Formulaire 01

adoption : CEx du 25 et 26 mai 2024
entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2024
validité : permanente
secteur : Performance sociale
remplace : Chapitre 02.01.F1-2023/1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

La signature de cet engagement est obligatoire, le modèle ci-dessous est recommandé.

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom

né(e) le : / /

et, après avoir pris connaissance des recommandations émises par la FFBaD ci-dessus, je certifie que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD.



QUESTIONNAIRE DE SANTE « SPORTIF MAJEUR » PRÉALABLE A L'OBTENTION OU AU RENOUELEMENT DE LA LICENCE D'UN MAJEUR AUPRÈS DE LA FFBAD

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON.
Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Depuis les 12 derniers mois	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A ce jour	OUI	NON
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « Sportif majeur » et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :